Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 087-218704203-20261012-2026_40-DE

87400 Le Châtenet en Dognon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-40

Membres : 11
Présents :10
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention :0

L'an deux mille vingt-six le 12 octobre, le conseil municipal du CHATENET en DOGNON dûment convoqué, s'est réuni à 19h00 en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Grenaille Romain-Bérenger, le Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal le **8 octobre** 2026.
Présents : Grenaille Romain-Bérenger, Ristroph Stéphane, Dufournaud Gaëlle, Pejout Jean-Luc, Valadas Hervé, Grellety-Magne Marie-Christine, Vendrely Romain, Bulmé Cyril, Février Claudine, Vergnoux Nathalie
Excusée : Goupillou Claire (donne pouvoir à Février Claudine)
Monsieur Bulmé Cyril est nommé secrétaire de séance.

Approbation du projet et demande de subvention auprès de l'ADEME pour la rénovation énergétique de l'école avec installation d'une chaudière biomasse et son réseau de chaleur

Monsieur le Maire demande l'accord de solliciter une subvention auprès de l'ADEME Cette demande est portée sur le programme de rénovation énergétique de l'école primaire et l'installation d'une chaudière Biomasse avec Réseau de Chaleur (Ecole, Cantine scolaire et Mairie).
La municipalité ayant demandé des devis sur les pôles sélectionnés, le plan de financement fait apparaitre un montant de **440 277.59 euros** HT.

Les modalités de financement seront d'une part avec de l'emprunt, une ligne de trésorerie ainsi que les subventions.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- Le projet et autorise monsieur le maire à consulter la maîtrise d'œuvre sans publicité
- Autorise monsieur le maire à solliciter les subventions auprès de l'ADEME
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Autorise l'inscription du programme au budget 2027

CERTIFIE EXECUTOIRE
TRANSMIS EN PREFECTURE

SECRETAIRE DE SEANCE

Fait et délibéré en mairie les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copies conformes.
Au CHATENET en DOGNON, le 12 octobre 2026
Le MAIRE, GRENAILLE Romain-Bérenger

MAIRIE de CHATENET en DOGNON 87400 ST-LEO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services de contrôle de légalité